

# La fièvre de l'or

## Santé et environnement dans les mines de Kamituga, RDC

Sara Geenen, Divin-Luc Bikubanya, Philippe Dunia Kabunga, Olivier Igugu, Gracia Kabilambali, Patrick Katoto, Simon Marijsse, Daniel Mayeri, Serge Mukotanyi Mugisho, Gabriel Muhanzi Aganze, Thierry Munga Mwishu, Ancert Mushagalusa Buhendwa, Fiz Mussa Bashizi, Bossissi Nkuba, Elisa Vanlerberghe, Franck Zahinda Mugisho

Dans ce projet de recherche, nous nous sommes intéressés à comprendre pourquoi les exploitants miniers font recours aux pratiques qui ont des impacts négatifs sur la santé et sur l'environnement, et comment on peut mitiger ces effets négatifs.

Tout d'abord nous avons compris que la persistance des pratiques minières nuisibles s'explique par le manque de moyens financiers, tant au niveau des travailleurs mêmes qu'au niveau des coopératives et services étatiques qui devraient encadrer ces travailleurs. Les travailleurs eux-mêmes n'ont pas suffisamment de moyens pour investir dans le matériel de protection ou les technologies propres. Néanmoins, ils témoignent d'une grande créativité quand il s'agit de lutter, par exemple, contre les fuites des motopompes. Pour cela, ils utilisent des techniques «de fortune» et des matériaux locaux. Au niveau des coopératives et services étatiques, ils devraient en principe offrir un encadrement technique, matériel et financier. Mais ils n'arrivent pas à complètement satisfaire les besoins en termes de prévention et protection des travailleurs. Un appui financier est nécessaire. Ici il faut mentionner que la taxation des machines comme les concasseurs pourrait générer des revenus considérables pour le trésor public. Malheureusement, seulement une très petite portion de cet argent arrive dans les caisses de l'Etat, et pratiquement rien n'est utilisé pour lutter contre les pratiques dangereuses. Il faut également noter qu'au niveau des bailleurs internationaux et ONGs, très peu d'initiatives ont été menées visant à améliorer la situation sanitaire dans les mines. Jusque-là presque tous les efforts par rapport à la RDC ont concerné les risques sécuritaires (les «minerais de conflit»), oubliant les risques sanitaires et environnementaux.

Une autre grande contrainte qui empêche les travailleurs à adopter de nouvelles pratiques, est le manque d'infrastructures. L'état de la route entre Bukavu et Kamituga est très mauvais, surtout en saison de pluie. Cela augmente le coût de tout le matériel importé. L'insuffisance de courant dans la ville de Kamituga oblige les gens à couper du bois pour la cuisine, et empêche, dans les sites miniers, aux PDGs d'utiliser des pompes électriques dans les puits.

Finalement, pour expliquer la persistance des pratiques nuisibles il faut aussi considérer l'accès à l'information (éducation sanitaire). Certains travailleurs ne sont pas au courant de certains risques sanitaires qu'ils courent, ni ne savent quels effets leurs pratiques ont sur l'environnement. Parfois ils observent des symptômes mais ne peuvent pas les lier aux causes. D'autres connaissent bien les risques, mais manquent les moyens pour se protéger, pour accéder aux soins de santé ou médicaments appropriés, ou pour quitter les activités minières.

Qu'est-ce que nous pouvons donc proposer pour mieux protéger les travailleurs dans les mines, et pour mitiger l'impact négatif sur leur santé et l'environnement?

### **Au niveau de l'information et éducation**

Les travailleurs et la communauté ont besoin d'être informés sur les risques sanitaires que présente le travail et la vie dans les mines. Cependant, jusque-là aucune campagne d'information ou de sensibilisation ne s'est focalisée sur cela. Généralement les travailleurs connaissent les risques qui sont les plus perceptibles, comme l'acide nitrique avec son odeur pénétrante, ou la présence de la poussière. Ils sont moins au courant des autres risques, comme les infections ou le mercure. Souvent ils ne connaissent pas bien les effets sanitaires ou environnementaux à long terme.

### **Au niveau des techniques adoptées et équipements de protection**

Des technologies plus « propres » existent, par exemple, des retors qui empêchent le mercure de s'évaporer vers l'atmosphère, ou bien de la méthode de brumisation qui parvient à réduire le niveau de plomb et de silice dans

l'air. Cependant, le coût financier constitue généralement la barrière principale pour les exploitants miniers. C'est ainsi que les travailleurs se tournent vers le PDG, la coopérative, ou le SAEMAPE. Tous ont un rôle à jouer à leur niveau pour réduire les facteurs de risque dans les puits, faire de la prévention et doter les travailleurs des équipements de protection. En même temps, il sera capital de mieux définir et différencier le rôle de chacun pour que chacun devienne responsable et redevable. En plus, il est très important que ces technologies soient «appropriées» aux contextes et reflètent les besoins locaux.

Au niveau du SAEMAPE, il faut un meilleur suivi et monitoring des dispositions que prévoit le règlement minier en termes de sécurité. Ce service devrait aussi imposer des règles concernant par exemple la largeur minimale des parois entre deux tunnels, la hauteur et largeur minimale des tunnels, ou des bonnes pratiques pour le boisage des puits. Il peut également imposer à chaque PDG de mettre en place un plan de secours, des voies de secours en cas d'éboulement d'un tunnel, et une aération suffisante par des percements dans les puits. Le SAEMAPE doit aussi procurer un encadrement technique et matériel. Ils peuvent envoyer des géologues qui peuvent déjà inventorier les risques à l'ouverture des puits, en évaluant la dureté de la roche, le taux d'érosion, l'épaisseur du sol, et l'orientation des travaux. SAEMAPE devrait aussi mettre en place des interventions spécifiquement ciblées aux femmes, comme elles sont confrontées à certains problèmes particuliers.

Au niveau des PDGs, ils doivent renforcer le contrôle technique dans leurs puits. Ils peuvent régulièrement vérifier le boisage (vérifier si le bois n'a pas été fragilisé), la présence des roches lâches, l'apparition des cassures ou failles, ou d'autres signes.

Les coopératives à leur niveau doivent assister les PDGs et les travailleurs avec des conseils techniques et si possible avec du matériel et des équipements de protection individuelle qui peuvent être accessibles et utiles pour lutter contre les pathologies professionnelles invalidantes et la tuberculose par exemple. En même temps, ils doivent suivre et évaluer des nouvelles tendances et modifications technologiques, et si nécessaire intervenir, selon leurs impacts sur la santé et environnement. Chaque nouvelle forme de mécanisation peut amener des effets nuisibles. On pourrait aussi penser à des systèmes d'alerte dans les sites qui avertissent les travailleurs lorsqu'un danger comme un éboulement ou une asphyxie se produit. Ces systèmes pourraient aider à évacuer les travailleurs de manière plus efficace. En plus, certains membres des coopératives pourraient recevoir quelques formations de base en premiers secours et une trousse de secours devrait être disponible dans chaque site. On pourrait aussi placer des signalisations qui interdisent l'accès à certains endroits de haut risque, comme les concasseurs.

### **Accès aux soins de santé**

Comme nous l'avons montré, bon nombre de travailleurs n'ont pas accès au soin de santé pour diverses raisons: soit par manque de moyens financiers, soit par un retard d'accès lié à l'inaccessibilité géographique, soit à cause de l'état général des infrastructures sanitaires et la disponibilité des services, de l'équipement et des médicaments, qui fait souvent défaut.

Des soins de santé de qualité devraient être assurés par une équipe multidisciplinaire composée d'infirmiers et sage-femmes, de travailleurs sociaux, de médecins généralistes (avec polarisation en maladies professionnelles, tuberculose et VIH, gynéco-obstétrique et médecine de catastrophe etc) et physiothérapeutes. Il est important de donner des formations spécifiques au personnel médical dans les sites miniers, ainsi qu'aux pharmaciens et les vendeurs des médicaments. Avant tout, pour améliorer les installations sanitaires, il y a un besoin urgent de soutien financier et de ressources matérielles et humaines. La création d'une mutuelle de santé serait bénéfique aux travailleurs et aux institutions sanitaires. Pour la mettre en place, une collaboration avec les coopératives des différents sites miniers, les coopératives d'épargnes et des différentes institutions sanitaires comme le Bureau Diocésains de Santé de Bukavu (BDOM) qui a une expérience d'organisation de mutuelles dans les zones rurales est indispensable.